

## Transfert de siège dans le même ressort RCS

### Pièces à fournir :

#### Pour la personne morale

- 1 extrait k-bis de moins de 3 mois de préférence
- 2 statuts mis à jour et certifiés conformes par les représentants légaux
- 2 procès verbaux originaux de l'assemblée générale extraordinaire
- parution au journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

#### Si transfert dans un nouvel établissement

Par suite de **création** :

- Justificatif du local (bail, copie du titre de propriété, copie taxe foncière, autorisation du propriétaire...)

Par suite d'**achat** du fonds de commerce :

- Expédition notariée ou original de l'acte d'achat enregistré aux services des impôts
- parution au journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Par suite de prise en **location gérance** :

- Copie du contrat de location gérance
- Parution au journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

#### Si transfert dans un établissement existant

- Aucune pièce à fournir

#### Coût de la formalité

► Règlement des frais de greffe par chèque :

- Transfert par suite de création de fonds 200.14 €
- Transfert par suite d'achat de fonds 214.57 €
- Transfert par suite de prise en location gérance 188.02 €

► Règlement des frais de greffe par chèque :

- Transfert par suite de création de fonds 89.54 € (*uniquement pour SARL à associé unique dans le cas où le gérant est associé unique et une personne physique*)

**Pour les envois par courrier :**

Joindre - [l'imprimé 11682\\*01](#) (imprimé M2) dûment complété

Cet imprimé est téléchargeable à partir du site <http://reseau.cfe.inpi.fr>